

LOI N° 2022/003 DU 27 AVR 2022

AUTORISANT LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A RATIFIER  
L'ACCORD-CADRE AMENDE, PORTANT CREATION DE  
L'ALLIANCE SOLAIRE INTERNATIONALE (ASI), SIGNE LE 02  
OCTOBRE 2020 A YAOUNDE



*Le Parlement a délibéré et adopté, le  
Président de la République promulgue  
la loi dont la teneur suit :*

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**- Le Président de la République est autorisé à ratifier l'Accord-cadre amendé, portant création de l'Alliance Solaire Internationale (ASI), signé le 02 octobre 2020 à Yaoundé.

**ARTICLE 2.-** La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 27 AVR 2022

